

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES EXTRAORDINAIRE DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mille vingt-trois, le 28 novembre, à 17h45, le Conseil d'Administration d'Actions Sociales de la Commune, régulièrement convoqué le 24 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques CAVALIERE, Président.**

Présents : Jacqueline BERTHON, Nicole BONNET, Jean-Jacques CAVALIERE, Sébastien DELGADO, Nathalie DOS SANTOS, Marie-Claire DUCOL, Joëlle FOURNIER, Dominique FOURVEL, Alain MALTERRE, Amalia QUINTON, Catherine SOU-AH-Y, Patrick PERRIN, Magali URDICIAN

Absents : Marie-Josèphe CHARRIER, Marie-Ange FOURNET

Pouvoirs :

Nicole BONNET pouvoir à Dominique FOURVEL

Marie-Ange FOURNET pouvoir à Joëlle FOURNIER

Secrétaire de séance : Dominique FOURVEL

Nombre de Membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Suffrages exprimés : 15

Résultats :

POUR : 13

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

**Mise en place de la gratuité du loyer pour le local 8 Place du 8 mai 1945
(Délibération n°28.11.2023.01)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Mme la Vice-Présidente informe les membres du conseil d'administration que la personne locataire du salon d'esthétique situé 8 Place du 8 mai 1945 souhaite mettre fin à son bail à compter du 8 janvier 2024 car elle rencontre des difficultés d'ordre personnel. Il est proposé de lui accorder la gratuité du loyer durant le mois de décembre 2023.

Il est également proposé d'autoriser M le Président du CCAS d'accorder la gratuité pour un ou plusieurs mois de loyer au futur locataire dans la situation notamment de réalisation de travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale décide :

-d'approuver la gratuité du loyer du local communal situé 8 Place du 8 mai 1945

-d'autoriser M le Président à accorder la gratuité du loyer pendant un ou plusieurs mois au futur locataire.



Fait à VERTAIZON,

Le Président,

Jean-Jacques CAVALIERE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES EXTRAORDINAIRE DE VERTAIZON (Puy-de-Dôme)

L'an deux mille vingt-trois, le 28 novembre, à 17h45, le Conseil d'Administration d'Actions Sociales de la Commune, régulièrement convoqué le 24 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques CAVALIERE, Président.**

Présents : Jacqueline BERTHON, Nicole BONNET, Jean-Jacques CAVALIERE, Sébastien DELGADO, Nathalie DOS SANTOS, Marie-Claire DUCOL, Joëlle FOURNIER, Dominique FOURVEL, Alain MALTERRE, Amalia QUINTON, Catherine SOU-AH-Y, Patrick PERRIN, Magali URDICIAN

Absents : Marie-Josèphe CHARRIER, Marie-Ange FOURNET

Pouvoirs :

Nicole BONNET pouvoir à Dominique FOURVEL

Marie-Ange FOURNET pouvoir à Joëlle FOURNIER

Secrétaire de séance : Dominique FOURVEL

Nombre de Membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Suffrages exprimés : 15

Résultats :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

**Acceptation de dons au CCAS
(Délibération n°28.11.2023.02)**

Vu le Code général des collectivités locales et notamment son article L2242-1

Mme la Vice-Présidente informe les membres du conseil d'administration que des dons ont été faits au CCAS, l'un d'un montant de 446 euros et le second d'un montant de 100 euros. Ces sommes ont été récoltées à l'occasion de manifestations diverses.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale décide :

- d'accepter le don de 446 euros de la Foire de Chignat qui correspond au bénéfice de la vente de saucissons à l'alambic.
- d'accepter le don de 100 euros fait par un habitant de Vertaizon.

Fait à VERTAIZON,

Le Président,

Jean-Jacques CAVALIERE

